Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2026

NOR : *SFHS2536273A*

Le ministre du travail et des solidarités, la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-6-6, D. 242-6-8 et D. 242-34 ;

Vu la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;

Vu le décret n° 2015-1679 du 15 décembre 2015 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles à Mayotte et portant application de l'article 28-6 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 modifiée relative à l'amélioration de la santé publique à Mayotte ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1995 modifié relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;

Vu les délibérations de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles en dates du 13 novembre 2025 et du 18 décembre 2025 ;

Vu la délibération de la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de l'Alsace-Moselle en date du 20 novembre 2025,

Arrêtent :

Art. 1er. – Les taux nets collectifs visés aux articles D. 242-6-11 et D. 242-6-18 à D. 242-6-23 du code de la sécurité sociale sont fixés par l'annexe 1 au présent arrêté.

Art. 2. – Le taux net moyen national de cotisation est de 2,08 %.

Art. 3. – Les coûts moyens de chacune des catégories d'incapacité temporaire et d'incapacité permanente mentionnées aux articles D. 242-6-6 et D. 242-34 du code de la sécurité sociale sont fixés par l'annexe 2 au présent arrêté pour chacun des comités techniques nationaux mentionnés à l'article R. 421-7 du même code.

Art. 4. – Les taux nets collectifs visés à l'article D. 242-35 du code de la sécurité sociale applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont fixés par l'annexe 3 au présent arrêté.

Art. 5. – Les activités professionnelles visées au I de l'article D. 242-6-14 du code de la sécurité sociale et les catégories de travailleurs visées au dernier alinéa de l'article D. 242-6-22 du même code sont celles mentionnées à l'annexe 1 au présent arrêté pour lesquelles le taux net est suivi des lettres TC.

Art. 6. – Le présent arrêté s'applique aux cotisations dues au titre de l'année 2026.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 décembre 2025.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur de la sécurité sociale,
D. CHAMPETIER

Le ministre du travail et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur de la sécurité sociale,
D. CHAMPETIER

La ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur de la sécurité sociale,
D. CHAMPETIER

ANNEXES

ANNEXE 1

TAUX NETS COLLECTIFS APPLICABLES EN 2026

INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Fonderie de fonte, d'acier moulé ou de fonte malléable. Fabrication de fonte, d'acier, d'articles ou tubes en fonte. Fabrication de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central, la cuisine.	27.1ZF	6,34 %	
Métallurgie des métaux non ferreux et précieux. Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni d'acier.	27.4CH	4,95 %	
Fonderie des métaux légers ou non ferreux.	27.5EB	6,23 %	
Construction métallique, fabrication de charpentes ; fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers). Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages.	28.1AD	4,08 %	
Fabrication d'articles, de meubles et menuiseries, de fûts et emballages métalliques, de fils et câbles isolés. Fabrication de bouchage, d'emballage, de ferblanterie, de conditionnement métallique. Repoussage des métaux en feuilles. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et/ou fer forgé.	28.1CB	3,05 %	
Chaudronnerie et soudure.	28.3CG	5,13 %	
Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte). Fabrication de chaudronnerie de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudronnerie nucléaire. Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.	28.3CH	3,76 %	
Forge, estampage, matriçage. Métallurgie des poudres et frittage.	28.4AD	3,25 %	
Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs-estampeurs. Décolletage.	28.4BI	2,91 %	
Traitement et revêtement des métaux.	28.5AA	3,65 %	
Mécanique industrielle.	28.5DA	3,25 %	
Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers.	28.5DF	2,32 %	
Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines. - Réparateurs mécaniciens. - Fabrication de manèges pour fêtes foraines.	28.5DG	4,53 %	
Fabrication, montage, installation, entretien, réparation de machines, équipements, outillages : machine-outil, machine pour les industries de process (1), du textile, du cuir, de la chaussure ; matériel fixe et roulant pour le transport guidé ; matériel incendie ; ascenseur, monte-charge, porte automatique et escalier mécanique ; équipements de levage et de manutention.	28.6DF	2,19 %	
Fabrication de boulonnerie, ressorts, visseries et quincaillerie. Fabrication et/ou entretien de couverts, couteaux, ciseaux, rasoirs. Fabrication d'articles de sport, jeux, jouets, articles de puériculture non classés par ailleurs.	28.6FB	2,06 %	
Fabrication de composants mécaniques : transmissions hydrauliques et pneumatiques, turbines, compresseurs, roulements, matrices, poinçons, moules et modèles, organes mécaniques de transmission. Fabrication de moteurs autres que pour aéronefs, automobiles et motocycles. Reconstruction de moteurs sauf pour l'aéronautique.	29.1AF	2,30 %	
Fabrication de pompes et d'articles de robinetterie.	29.1FB	2,07 %	
Fabrication, installation, entretien, réparation de matériels aérauliques et thermiques, de fours et de brûleurs, d'appareils frigorifiques domestiques et industriels. Fabrication d'appareils ménagers électriques.	29.2FI	3,13 %	
Fabrication et/ou réparation d'engins mobiles et systèmes pour : la construction, les mines, le forage, la préparation des minerais et matériaux, le matériel agricole.	29.3DC	2,69 %	
Fabrication, réparation, entretien de : matériels électriques, électromagnétiques industriels, appareillages électriques d'installation, accumulateurs, isolateurs, piles, condensateurs, lampes électriques, matériels	31.2AG	2,18 %	

électriques pour moteurs et véhicules. Montage de petits matériels électriques. Réparation, entretien de matériels ménagers.			
Fabrication, installation, entretien, réparation de : matériels et appareils électroniques de réception, de téléphonie, d'enregistrement, d'imagerie médicale, de composants, d'éléments chauffants. Fabrication, installation, entretien, réparation de matériel bureautique, informatique et activités connexes.	32.1BC	1,09 %	
Fabrication, réparation de matériel médico-chirurgical, de prothèses y compris dentaires, d'instruments de précision, d'optique, d'horlogerie, de laboratoire. Emaillage, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, gravage de médailles, de monnaies (hors commerce).	33.1BC	1,58 %	
Fabrication, installation d'appareils de mesure, de comptage, de signalisation, de contrôle, de sécurité, de régulation. Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée.	33.2BK	1,19 %	
Construction de véhicules automobiles. Succursales et filiales des constructeurs.	34.1ZE	2,70 %	
Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme. Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs.	34.2AB	4,17 %	
Fabrication d'équipements, de parties, d'accessoires et de pièces détachées pour l'automobile y compris équipements de carrosserie et de châssis.	34.3ZE	2,70 %	
Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord).	35.1BF	6,34 %	
Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aéro-spatiale, missiles, armement, structures, équipements.	35.3BC	0,93 %	
Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels.	45.3AA	2,85 %	
Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception des 502ZH et 341ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Electricité automobile.	50.1ZF	2,50 %	
Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile. Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures. Récupération de matières métalliques recyclables.	50.2ZH	3,17 %	
(1) Process : procédés de fabrication pour chimie, pharmacie, agroalimentaire, plasturgie, caoutchouc, métallurgie, fonderie, soudage, etc.			
INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Salariés occupant des fonctions supports de nature administrative dans des entreprises du BTP.	00.00A	0,71 %	
Terrassements courants et travaux préparatoires spécialisés (y compris travaux paysagers sauf horticulture).	45.1AA	4,59 %	
Autres travaux de gros œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle.	45.2BE	7,39 %	
Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisés (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	45.2CD	4,36 %	
Construction et entretien de réseaux (électricité, eaux, gaz, télécommunications, etc...) et autres réseaux non classés par ailleurs.	45.2ED	4,73 %	
Travaux de couverture, de charpente en bois, d'étanchéité.	45.2JD	8,73 %	
Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en œuvre).	45.2PB	4,06 %	
Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs.	45.3AF	3,77 %	
Travaux de menuiserie extérieure.	45.4CE	5,49 %	
Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs).	45.4LE	6,16 %	
Ateliers des entreprises du bâtiment et des travaux publics relevant du CTN B et rattachées aux numéros de risque 45.2BE, 45.2JD, 45.3AF, 45.4CE et 45.4LE.	45.4MC	2,08 %	
Entretien, réparation, location et montage de matériel pour le bâtiment et les travaux publics.	45.5ZB	4,67 %	
Conception de projets architecturaux y compris décoration, ingénierie du BTP (y compris topographie, métrés, hygiène et sécurité, etc...).	74.2CE	0,86 %	

Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs : activités de bâtiment (gros œuvre) et travaux publics. (1)	75.3CA	5,99 %	TC
Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs : autres activités.	75.3CB	3,67 %	TC
Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	91.1AA	0,49 %	TC
(1) Les activités de bâtiment gros œuvre et de travaux publics sont identifiées sous les numéros de risques suivants : 45.1AA, 45.2BE, 45.2CD, 45.2ED, 45.2PB			
INDUSTRIES DES TRANSPORTS, DE L'EAU, DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITE, DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Édition, imprimerie. Reprographie et activités connexes (reliure, dorure main, affiches, composition, photocomposition, gravure et photogravure). Routage.	22.2CD	2,02 %	
Traitement des déchets des activités industrielles, économiques et des ménages, récupération, tri, recyclage, valorisation matière y compris démantèlement, désamorçage, démolition de munitions.	37.1ZF	4,40 %	
Agents statutaires des industries électriques et gazières. (1)	40.1ZE	0,16 %	TC
Salariés non statutaires des industries électriques et gazières. (1)	40.1ZF	2,05 %	TC
Production et distribution de chauffage urbain, exploitants de chauffage d'immeubles, opérateurs d'efficacité énergétique, valorisation énergétique des déchets, usine d'incinération de résidus urbains.	40.3ZE	2,05 %	
Captage, traitement et distribution de l'eau.	41.0ZA	1,88 %	
Transport ferroviaire.	60.1ZA	1,14 %	TC
Transports terrestres de voyageurs, y compris par taxi.	60.2BD	3,96 %	
Téléphériques, remontées mécaniques.	60.2CA	3,96 %	
Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur.	60.2MG	5,40 %	
Déménagement et garde-meubles.	60.2NA	6,56 %	
Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant et non navigant. Services aéroportuaires.	62.1ZC	1,65 %	
Ouvriers dockers maritimes intermittents, soumis au régime de la vignette, et effectuant quel que soit le classement de l'entreprise qui les emploie, des opérations de chargement, de déchargement ou de manutention de marchandises.	63.1AZ	35,00 %	
Manutention, chargement, déchargement, entreposage de marchandises ou fret dans les ports maritimes et fluviaux, et les aéroports.	63.1BE	8,06 %	
Entreposage et stockage non frigorifique non reliés à une voie d'eau. Entreposage de liquides en vrac.	63.1EE	3,27 %	
Transports par eau de marchandises et de passagers, et services auxiliaires.	63.2CF	1,99 %	
Agences de voyage. Offices de tourisme.	63.3ZC	0,85 %	
Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express.	63.4AA	4,11 %	
Affrètement et organisation des transports maritimes, routiers ou aériens. Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péage.	63.4CI	1,71 %	
Services postaux et financiers.	64.1AA	2,50 %	TC
Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises.	64.1CA	4,21 %	
Activités de télécommunications, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé).	64.2BB	0,88 %	
Créateurs et intermédiaires de publicité (2) : régies publicitaires. Agences de presse y compris journalistes et photographes indépendants.	74.4BB	1,14 %	
Transports de fonds et services sécurisés.	74.6ZB	3,28 %	
Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer.	74.7ZE	3,99 %	
Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante.	74.8GB	2,02 %	

Caisses de congés payés dans les ports et dans certaines entreprises de manutention et de transports (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	75.3CC	0,49 %	TC
Ambulances.	85.1JA	4,11 %	
Services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZF). Collecte et traitement des eaux usées.	90.0AA	3,84 %	
Collecte des déchets ménagers ou d'activités, dangereux ou non dangereux. Nettoiement de voirie-balayage, lavage.	90.0BF	4,62 %	
Caisses des congés payés des spectacles (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	91.1AE	0,49 %	TC
Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements.	91.3EA	1,20 %	TC
Production de films et de programmes pour le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, etc. ... Enregistrement sonore et édition musicale. Distribution et projection de films. Activités photographiques (hors agences de presse). Gestion d'activités de spectacles et gestion d'activités culturelles et socio-éducatives.	92.1CC	1,07 %	
Création et interprétation littéraires et artistiques (y compris les artistes). (3) Services annexes des spectacles (tout intermittent du spectacle).	92.3AD	1,50 %	TC
Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé par ailleurs et notamment aux risques 92.6CH et 92.6CI).	92.6AA	1,69 %	
Associations ou sociétés sportives ne gérant pas d'équipements.	92.6CG	1,15 %	TC
Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie (4) : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.	92.6CH	6,07 %	
Sportifs professionnels, pour les sports non visés par ailleurs, incluant également les entraîneurs non joueurs des sports visés par le 926CH, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie (4), arbitres et juges.	92.6CI	1,22 %	
Organisation de jeux de hasard et d'argent (dont courses de chevaux et de taureaux).	92.7AB	1,27 %	
Attractions foraines avec et sans montage de manèges ou de chapiteaux (5), et autres spectacles et services récréatifs (6).	92.7CC	1,78 %	
(1) Ce tarif vise l'ensemble du personnel des industries électriques et gazières, y compris le personnel de la Compagnie parisienne de chauffage urbain.			
(2) La fabrication d'affiches peintes et d'enseignes (pose exclue) relève des industries du livre (risque 22.2CD) : la pose desdites affiches et enseignes ainsi que la publicité par affiches peintes directement sur les murs relèvent des industries du bâtiment (n° 45.4LE).			
(3) Y compris la décoration sur émail, sur faïence et sur porcelaine (non annexée à une fabrique).			
(4) Le sportif qui pratique professionnellement plus d'une discipline sportive est classé avec celui des sports exercés qui présente le taux de risque le plus élevé.			
(5) Sous cette rubrique sont également compris les cirques ambulants, les ménageries et toutes attractions mues par la force motrice, mécanique ou électrique.			
(6) Y compris bal, dancing, patinage, curiosités naturelles, spectacles son et lumière, parcs zoologiques, parc d'attractions et de loisirs.			
SERVICES, COMMERCES ET INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Cultures et élevage dans les départements d'outre-mer.	01.1AA	5,40 %	
Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie. Production de viandes de volailles.	15.1AE	6,44 %	
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (y compris boyauderie). Transformation et conservation du poisson.	15.1EC	4,59 %	
Autres industries alimentaires non classées par ailleurs et transformation du tabac.	15.5CC	2,54 %	
Transformation et conservation de légumes et de fruits. Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza.	15.8AC	3,60 %	
Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats.	15.8CD	2,12 %	
Fabrication et transformation de café et épices. Fabrication de boissons sauf produits laitiers.	15.9SC	1,76 %	
Intermédiaires de commerce en produits agricoles et alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement.	51.1NB	0,87 %	
Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé.	51.3TC	2,54 %	

Commerce de détail de produits laitiers, de produits surgelés, de fruits et légumes, de boissons et d'alimentation générale.	52.1BC	2,07 %	
Grande et moyenne distribution et Drive – Vente par automate.	52.1FB	3,58 %	
Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception.	52.2CB	2,95 %	
Installations d'hébergement à équipements légers ou développés.	55.2EC	2,06 %	
Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	55.3AC	1,78 %	
Restauration type rapide y compris wagons-lits et wagons-restaurants.	55.3BC	1,55 %	
Restauration collective.	55.5AA	4,13 %	
Entreposage frigorifique.	63.1DA	3,90 %	
INDUSTRIES DE LA CHIMIE, DU CAOUTCHOUC ET DE LA PLASTURGIE			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Production, transport par conduite et raffinage de pétrole et de gaz. Fabrication d'ingrédients et additifs pour carburation et lubrification, de produits asphaltés et bitumeux. Commerce de gros des produits pétroliers. Fabrication de produits chimiques organiques de base. Fabrication de caoutchoucs synthétiques, d'élastomères, de matières plastiques.	11.1ZC	1,74 %	
Production et transformation de matières nucléaires.	23.3ZA	1,41 %	
Fabrication de produits chimiques minéraux et inorganiques, organiques de synthèse ou dérivés du bois, de produits azotés et d'engrais, d'abrasifs, de pigments, colorants, émaux, de produits photographiques, d'électrodes. Métallurgie de l'aluminium, des ferro-alliages et métaux légers. Electrométallurgie, électrochimie. Dénaturation d'éthanol.	24.1GN	3,74 %	
Fabrication de peintures, vernis, colles, encres, mastics. Fabrication de gélatines et de leurs dérivés. Fabrication de produits d'entretien. Fabrication d'explosifs, d'articles de pyrotechnie, de poudres propulsives.	24.3ZC	2,15 %	
Fabrication de préparations pharmaceutiques, de cosmétiques et de parfums. Fabrication et transformation d'extraits de végétaux, d'algues, bois résineux. Fabrication de produits de base pour détergents, de produits détergents, de pesticides et de biocides. Fabrication et traitement chimique de corps gras.	24.4CC	1,43 %	
Fabrication d'articles en caoutchouc naturel ou synthétique à partir d'élastomères secs ou sous forme latex ou en solution.	25.1AC	2,55 %	
Fabrication, assemblage d'articles et pièces en matières plastiques, y compris composites.	25.2HK	3,15 %	
Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques.	73.1ZB	1,41 %	
INDUSTRIES DU BOIS, DE L'AMEUBLEMENT, DU PAPIER-CARTON, DU TEXTILE, DU VÊTEMENT, DES CUIRS ET DES PEAUX ET DES PIERRES ET TERRES A FEU			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	TAUX NET (en %)	
Extraction et préparation de matériaux issus des carrières de roches meubles ou massives.	14.1AH	3,98 %	
Extraction, broyage et préparation de produits minéraux divers.	14.5ZM	2,61 %	
Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates...).	17.1KB	4,50 %	
Fabrication de tissu et articles textiles.	17.2AC	3,40 %	
Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et d'articles divers.	17.7AB	3,30 %	
Confection. Fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles en toile.	18.2CB	2,36 %	
Maroquinerie.	19.2ZH	2,25 %	
Chaussure. Cuirs et peaux.	19.3ZL	4,06 %	
Scieries, y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique.	20.1AF	7,00 %	
Travail mécanique du bois, traitement et fabrication d'objets en bois.	20.1BB	4,55 %	
Menuiserie, charpentes et panneaux à base de bois et commerce menuiserie et panneaux.	20.3ZF	4,23 %	
Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.	20.4ZI	4,70 %	

Production et transformation des pâtes à papier et carton.	21.2BD	3,12 %	
Fabrication, façonnage et travail technique du verre.	26.1EE	4,03 %	
Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence.	26.2AG	4,85 %	
Fabrication de tuiles et briques et de produits céramiques non désignés par ailleurs.	26.2AH	3,88 %	
Fabrication d'appareils sanitaires en céramique.	26.2CA	6,54 %	
Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs.	26.5AB	2,60 %	
Fabrication de produits en béton.	26.6AA	5,40 %	
Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en œuvre). (1)	26.6EB	3,38 %	
Fabrication de produits en fibre-ciment.	26.6JB	99,00 %	
Fabrication et pose de produits de marbrerie.	26.7ZD	5,88 %	
Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié.	35.1EB	4,04 %	
Fabrication et réparation de meubles et de cercueils en bois ou en matière similaire et d'instruments de musique.	36.1GC	4,04 %	
Fabrication et réparation de sièges, de matelas et sommiers et d'articles de literie et pour voiliers.	36.1MD	4,13 %	
Commerce du bois.	51.5EG	2,77 %	
Autres industries du cuir.	52.7AC	2,66 %	
Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis. (2)	71.4AC	4,12 %	
Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique.	93.0BA	2,36 %	
(1) Cette livraison peut comporter la manutention du béton, au moyen de pompes et canalisations, jusqu'aux coffrages. Les entreprises de préparation et de livraison de béton prêt à l'emploi, avec mise en œuvre de ce béton, relèvent du comité technique national des industries du bâtiment et des travaux publics.			
(2) La location de linge seule relève du comité technique national des commerces non alimentaires.			
COMMERCES NON ALIMENTAIRES			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Commerce et location de véhicules automobiles et d'équipements associés, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	50.3AD	1,87 %	
Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques.	50.5ZB	2,46 %	
Commerce de gros sans manutention. Centrales d'achats et intermédiaires du commerce non alimentaire.	51.1RB	0,86 %	
Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés.	51.5CC	2,34 %	
Commerce de gros de matériaux de construction.	51.5FA	1,99 %	
Commerce de gros et location de matériel de bureau, électroménager, multimédia et informatique.	51.6GC	0,94 %	
Commerce de gros d'équipement industriel et de la maison, d'équipement de la personne et de produits pharmaceutiques.	51.6KC	1,39 %	
Intermédiaires du commerce avec manutention. Commerce de gros de produits chimiques et autres.	51.6LC	1,55 %	
Commerce de gros ou location de matériel de construction (bâtiment et travaux publics) et agricole.	51.6NC	2,41 %	
Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique et photographiques, de parfumerie et de produits de beauté.	52.3AC	0,93 %	
Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussures, maroquinerie. Vente à distance. Commerce de bijouterie, d'horlogerie, et d'orfèvrerie.	52.4CD	1,41 %	
Grands magasins, magasins multi-commerces ou magasins populaires, commerces de meubles et de décoration de la maison.	52.4HC	2,08 %	
Commerce de détail et location de matériel électroménager, multimédia, informatique.	52.4LA	1,65 %	
Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m^2).	52.4PB	2,56 %	

Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles.	52.4WA	1,15 %	
Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.	52.4XB	1,94 %	
Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m2), céramique mobilière, arts de la table, jouets, instruments de musique, et autres.	52.4ZD	1,75 %	
Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	70.3AD	1,25 %	
Concierges et employés d'immeubles.	70.3CB	3,47 %	TC
Location de biens de consommation (mobiliers, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements. (1)	71.4AB	1,99 %	
(1) L'activité de location de linge et de vêtements professionnels associée à l'activité de blanchisserie relève des industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu (risque n° 71.4AC).			
ACTIVITÉS DE SERVICES I			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.	65.1AB	0,70 %	TC
Assurances et auxiliaires d'assurances.	66.0AB	0,79 %	TC
Travaux informatiques à façon.	72.3ZA	0,82 %	
Etablissements de recherche scientifique et technique.	73.1ZE	0,91 %	
Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	74.1GB	0,70 %	
Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	74.1GD	0,70 %	TC
Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.	74.1JB	0,70 %	
Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en œuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques).	74.2CB	0,82 %	TC
Bureaux d'essais, bancs d'essais.	74.3BA	1,12 %	
Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics). Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. - Service des armées alliées.	75.1AG	0,88 %	TC
Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social.	75.1BA	1,66 %	
Personnes détenues, quelle que soit l'activité exercée.	75.2EE	0,90 %	TC
Activités générales de sécurité sociale.	75.3AA	0,96 %	TC
Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien de revenu, y compris la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics et caisses de retraite ne relevant pas de la législation sur les assurances.	75.3BB	0,79 %	TC
Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation.	80.1ZA	1,25 %	TC
Elèves et étudiants des établissements publics ou privés d'enseignement secondaire, supérieur ou spécialisé visés à l'article L. 412-8 (2°, b) du code de la sécurité sociale.	80.2AA	0,0010 %	TC
Elèves et étudiants des établissements publics et privés d'enseignement technique visés à l'article L. 412-8 (2°, a) du code de la sécurité sociale.	80.2CA	0,0093 %	TC
Activités des organisations consulaires et patronales, des organisations professionnelles, des syndicats de salariés, des organisations religieuses, des organisations politiques et des organisations associatives non classées ailleurs.	91.3EJ	1,20 %	TC
ACTIVITÉS DE SERVICES II			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Personnel permanent des entreprises de travail temporaire. (1)	74.5BC	1,00 %	
Toutes catégories de personnel de travail temporaire. (1)	74.5BD	2,78 %	
Travail temporaire : personnel de bureau et personnel paramédical. (1)	74.5BE	1,00 %	

Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds).	74.6ZA	2,67 %	
Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	74.7ZF	3,92 %	
Entreprises de conditionnement non spécialisées.	74.8DA	3,83 %	
Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers.	74.8KC	1,09 %	
Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales.	75.1CC	1,30 %	
Accueil à domicile à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins.	75.1CD	1,64 %	
Administration hospitalière, y compris ses établissements publics.	75.1CE	1,30 %	
Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile.	85.1AC	2,25 %	
Etablissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).	85.1AD	2,25 %	
Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail).	85.1CB	1,06 %	
Cabinets de soins : médicaux et dentaires.	85.1CD	1,19 %	
Cabinets d'auxiliaires médicaux.	85.1GA	2,25 %	
Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers.	85.1KA	1,19 %	
Centres de transfusion sanguine et banques d'organes. Vétérinaires. Cliniques vétérinaires.	85.2ZB	2,25 %	
Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).	85.3AB	3,71 %	TC
Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).	85.3AC	3,71 %	TC
Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes).	85.3AD	3,71 %	TC
Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence. (2)	85.3AE	3,71 %	TC
Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE.	85.3BA	3,71 %	TC
Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle.	85.3HA	2,08 %	TC
Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail.	85.3HB	1,61 %	TC
Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition).	85.3KL	3,56 %	TC
Coiffure. Fabrication de postiches. Esthétique corporelle.	93.0DB	1,96 %	
Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires. (3)	93.0HB	3,74 %	
Services personnels divers (y compris cabinets de graphologie, agences matrimoniales).	93.0NC	3,56 %	
(1) Le taux du numéro de risque 74.5BC est applicable au personnel de ces entreprises non visé par les articles L. 1251-16 et L. 1251-17 du code du travail. Le taux du numéro de risque 74.5BD est applicable aux établissements occupant, soit uniquement du personnel pour tous autres travaux, soit simultanément du personnel pour tous autres travaux et/ou du personnel pour travaux de bureau et/ou du personnel paramédical. Le taux du numéro de risque 74.5BE est applicable aux établissements occupant exclusivement du personnel affecté à des travaux de bureau ou paramédical ou ces deux catégories de personnel.			
(2) Y compris les crèches, garderies, centres aérés et de loisirs...à l'exclusion des structures et colonies de vacances visées au numéro de risque 55.2EC.			
(3) Y compris les entreprises qui, à titre accessoire, effectuent le travail du bois et du marbre.			
CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS VISÉS L'ARTICLE D. 242-6-22 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**		
Voyageurs de commerce, représentants, placier non exclusif (au service de plusieurs employeurs).	51.1TG	0,79 %	TC
Salariés d'un employeur ne comportant pas d'établissement en France, visé à l'article L 243-1-2 du code de la sécurité sociale.	51.1TH	0,73 %	TC
Vendeurs colporteurs de presse, porteurs de presse visés à l'article L. 311-3 (18°) du code de la sécurité sociale.	52.4RB	1,90 %	TC
Vendeurs à domicile visés à l'article L. 311-3 (20°) du code de la sécurité sociale.	52.6GA	2,07 %	TC

Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants pour le compte de particuliers et de personnes âgées ou d'adultes handicapés sur leur propre demande ou pour le compte de particuliers.	85.3CA	0,91 %	TC
Toute personne occupée exclusivement au service de particuliers : employés de maison (femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, chauffeur de maître).	95.0ZA	2,06 %	TC
Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux de bureaux ou assimilables.	95.0ZC	0,64 %	TC
Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux industriels (relevant généralement de professions du bâtiment).	95.0ZD	7,39 %	TC
CATÉGORIES DE PERSONNELS VISÉS A L'ARTICLE 1er (III) DE L'ARRÊTÉ DU 17 OCTOBRE 1995 RELATIF A LA TARIFICATION DES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES			
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**	
Salariés occupant des fonctions supports de nature administrative dans des entreprises relevant de branches professionnelles autres que celle du BTP.	00.00B	0,64 %	

ANNEXE 2

BARÈMES 2026 DES COÛTS MOYENS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE ET D'INCAPACITÉ PERMANENTE

COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	COÛTS MOYENS (EN EUROS)									
	CATÉGORIES D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE						CATÉGORIES D'INCAPACITÉ PERMANENTE			
	Sans arrêt de travail ou arrêts de travail de moins de 4 jours	Arrêts de travail de 4 jours à 15 jours	Arrêts de travail de 16 jours à 45 jours	Arrêts de travail de 46 jours à 90 jours	Arrêts de travail de 91 jours à 150 jours	Arrêts de travail de plus de 150 jours	IP de moins de 10 %	IP de 10 % à 19 %	IP de 20 % à 39 %	IP de 40 % et plus ou décès de la victime
Industries de la métallurgie (CTN A)	290	526	1 779	4877	9 105	40 378	2 361	69 840	139 532	673 575
Industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B) (hors départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle)	330	506	1 677	4 432	8 591	40 973	2 431	165 269 (Gros oeuvre) (1)		
								174 495 (Second oeuvre) (2)		
								240 442 (Fonctions support) (3)		
Industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B) (pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle)								66 946	129 246	562 950
Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)	238	560	1 804	4 703	8 937	37 636	2 355	68 447	133 610	588 090
Services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D)	314	458	1 482	4 001	7 519	33 685	2 358	59 113	112 996	475 589
Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie (CTN E)	349	539	1 804	4 905	9 080	39 633	2 406	69 510	139 099	724 481
Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, de vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres à feu (CTN F)	333	513	1 685	4 375	8 282	37 387	2 433	65 522	127 970	635 519
Commerces non alimentaires (CTN G)	252	502	1 622	4 370	8 131	36 267	2 381	65 060	131 271	577 419
Activités de services 1 (CTN H)	189	448	1 445	4 060	7 770	38 136	2 336	66 675	143 520	603 245
Activités de services 2 (CTN I)	177	393	1 284	3 476	6 549	31 915	2 345	56 030	110 892	491 135

(1) Les activités de gros œuvre mentionnées à l'article D. 242-6-6 du code de la sécurité sociale sont identifiées sous les codes risque suivants : 45.1AA, 45.2BE, 45.2CD, 45.2ED, 45.2PB.
(2) Les activités de second œuvre mentionnées à l'article D. 242-6-6 du code de la sécurité sociale sont identifiées sous les codes risque suivants : 45.2JD, 45.3AF, 45.4CE, 45.4LE, 45.4MC, 45.5ZB, 74.2CE.
(3) Les activités de fonction support mentionnées à l'article D. 242-6-6 du code de la sécurité sociale sont identifiées sous le code risque suivant : 00.00A.

ANNEXE 3

TAUX NETS COLLECTIFS APPLICABLES EN 2026 DANS LES DÉPARTEMENTS DU HAUT-RHIN, DU BAS-RHIN ET DE LA MOSELLE

INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**1,57**
Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers.	285DF	
Fabrication de composants mécaniques : transmissions hydrauliques et pneumatiques, turbines, compresseurs, roulements, matrices, poinçons, moules et modèles, organes mécaniques de transmission. Fabrication de moteurs autres que pour aéronefs, automobiles et motocycles. Reconstruction de moteurs sauf pour l'aéronautique.	291AF	
Fabrication de pompes et d'articles de robinetterie.	291FB	
Fabrication et/ou réparation d'engins mobiles et systèmes pour : la construction, les mines, le forage, la préparation des minerais et matériaux, le matériel agricole.	293DC	
Fabrication, installation, entretien, réparation de : matériels et appareils électroniques de réception, de téléphonie, d'enregistrement, d'imagerie médicale, de composants, d'éléments chauffants. Fabrication, installation, entretien, réparation de matériel bureautique, informatique et activités connexes.	321BC	
Fabrication, réparation de matériel médico-chirurgical, de prothèses y compris dentaires, d'instruments de précision, d'optique, d'horlogerie, de laboratoire. Emaillage, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, gravage de médailles, de monnaies (hors commerce).	331BC	
Fabrication, installation d'appareils de mesure, de comptage, de signalisation, de contrôle, de sécurité, de régulation. Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée.	332BK	
Construction de véhicules automobiles. Succursales et filiales des constructeurs.	341ZE	
Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aérospatiale, missiles, armement, structures, équipements.	353BC	
Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels.	453AA	
Groupe 2		**2,05**
Fonderie des métaux légers ou non ferreux.	275EB	
Fabrication, montage, installation, entretien, réparation de machines, équipements, outillages : machine-outil, machine pour les industries de process(1), du textile, du cuir, de la chaussure ; matériel fixe et roulant pour le transport guidé ; matériel incendie ; ascenseur, monte-charges, porte-automatique et escalier mécanique ; équipements de levage et de manutention.	286DF	
Fabrication, installation, entretien, réparation de matériels aérauliques et thermiques, de fours et de brûleurs, d'appareils frigorifiques domestiques et industriels. Fabrication d'appareils ménagers électriques.	292FI	
Fabrication, réparation, entretien de : matériels électriques, électromagnétiques industriels, appareillages électriques d'installation, accumulateurs, isolateurs, piles, condensateurs, lampes électriques, matériels électriques pour moteurs et véhicules. Montage de petits matériels électriques. Réparation, entretien de matériels ménagers.	312AG	
Importation, commerce, entretien, réparation de véhicules automobiles de marque (importateurs, concessionnaires, agents, réparateurs agréés), commerce et réparation indépendante (à l'exception du 50.2ZH et du 34.1ZE). Fabrication, réparation, commerce de motocycles, cycles et véhicules divers (y compris pièces et équipements). Electricité automobile.	501ZF	
Groupe 3		**3,37**
Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs estampeurs. Décolletage.	284BI	
Traitement et revêtement des métaux.	285AA	
Mécanique industrielle.	285DA	
Fabrication de boulonnerie, ressorts, visseries et quincaillerie. Fabrication et/ou entretien de couverts, couteaux, ciseaux, rasoirs. Fabrication d'articles de sport, jeux, jouets, articles de puériculture non classés par ailleurs.	286FB	
Groupe 4		**4,05**
Métallurgie de métaux non ferreux et précieux. Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni d'acier.	274CH	

Construction métallique, fabrication de charpentes ; fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers). Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages.	281AD	
Fabrication d'articles, de meubles et menuiseries, de fûts et emballages métalliques, de fils et câbles isolés. Fabrication de bouchage, d'emballage, de ferblanterie, de conditionnement métallique. Repoussage des métaux en feuilles. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et/ou fer forgé.	281CB	
Chaudronnerie et soudure.	283CG	
Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte). Fabrication de chaudronnerie de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudronnerie nucléaire. Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.	283CH	
Forge, estampage, matriçage. Métallurgie des poudres et frittage.	284AD	
Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines - Réparateurs mécaniciens - Fabrication de manèges pour fêtes foraines.	285DG	
Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme. Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs.	342AB	
Fabrication d'équipements, de parties, d'accessoires et de pièces détachées pour l'automobile y compris équipements de carrosserie et de châssis.	343ZE	
Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord).	351BF	
Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile. Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures. Récupération de matières métalliques recyclables.	502ZH	
Groupe 5		**6,46**
Fonderie de fonte, d'acier moulé ou de fonte malléable. Fabrication de fonte, d'acier, d'articles ou tubes en fonte. Fabrication de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central, la cuisine.	271ZF	
INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**0,60**
Salariés occupant des fonctions supports de nature administrative dans les entreprises du BTP.	0000A	
Conception de projets architecturaux y compris décoration, ingénierie du BTP (y compris topographie, métrés, hygiène et sécurité, etc).	742CE	
Groupe 2		**3,96**
Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs.	453AF	
Entretien, réparation, location et montage de matériel pour le bâtiment et les travaux publics.	455ZB	
Groupe 3		**6,26**
Terrassements courants et travaux préparatoires spécialisés (y compris travaux paysagers sauf horticulture).	451AA	
Ouvrages d'art, autres travaux d'infrastructures spécialisées (forages et sondages, fondations spéciales, travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux).	452CD	
Construction et entretien de réseaux (électricité, eaux, gaz, télécommunications, etc...) et autres réseaux non classés par ailleurs.	452ED	
Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en œuvre).	452PB	
Travaux de menuiserie extérieure.	454CE	
Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs).	454LE	
Groupe 4		**8,90**
Autres travaux de gros-œuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle.	452BE	
Travaux de couverture, de charpente en bois, d'étanchéité.	452JD	

Groupe 5		T. nat.
Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	911AA	
Groupe 6		**2,08**
Ateliers des entreprises du bâtiment et des travaux publics relevant du CTN B et rattachées aux numéros de risque 45.2BE, 45.2JD, 45.3AF, 45.4CE et 45.4LE	454MC	
INDUSTRIES DES TRANSPORTS, DE L'EAU, DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITE, DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**1,23**
Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant et non navigant. Services aéroportuaires.	621ZC	
Agences de voyage. Offices de tourisme.	633ZC	
Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements.	913EA	
Production de films et de programmes pour le cinéma, la télévision, la radiodiffusion, etc... Enregistrement sonore et édition musicale. Distribution et projection de films. Activités photographiques (hors agences de presse). Gestion d'activités de spectacles et gestion d'activités culturelles et socio-éducatives.	921CC	
Associations ou sociétés sportives ne gérant pas d'équipements.	926CG	
Groupe 2		**2,09**
Edition, imprimerie. Reprographie et activités connexes (reliure, dorure main, affiches, composition, photocomposition, gravure et photogravure). Routage.	222CD	
Production et distribution de chauffage urbain, exploitants de chauffage d'immeubles, opérateurs d'efficacité énergétique, valorisation énergétique des déchets, usine d'incinération de résidus urbains.	403ZE	
Captage, traitement et distribution de l'eau.	410ZA	
Affrètement et organisation des transports maritimes, routiers ou aériens. Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages.	634CI	
Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires. Agences de presse, y compris journalistes et photographes indépendants.	744BB	
Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante.	748GB	
Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé par ailleurs et notamment aux risques 92.6 CH et 92.6 CI).	926AA	
Organisation de jeux de hasard et d'argent (dont courses de chevaux et de taureaux).	927AB	
Groupe 3		**3,34**
Transports terrestres de voyageurs, y compris par taxis.	602BD	
Téléphériques, remontées mécaniques.	602CA	
Entreposage et stockage non frigorifique non reliés à une voie d'eau. Entreposage de liquides en vrac.	631EE	
Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express.	634AA	
Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises.	641CA	
Transports de fonds et services sécurisés.	746ZB	
Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires, y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer.	747ZE	
Ambulances.	851JA	
Services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZF). Collecte et traitement des eaux usées.	900AA	
Création et interprétation littéraires et artistiques (y compris les artistes). Services annexes des spectacles (tout intermittent du spectacle).	923AD	
Attractions foraines avec et sans montage de manèges ou de chapiteaux, et autres spectacles et services récréatifs.	927CC	

Groupe 4		**5,04**
Traitement des déchets des activités industrielles, économiques et des ménages, récupération, tri, recyclage, valorisation matière y compris démantèlement, désamorçage, démolition de munitions.	371ZF	
Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur.	602MG	
Déménagement et garde-meubles.	602NA	
Manutention, chargement, déchargement, entreposage de marchandises ou fret dans les ports maritimes et fluviaux, et les aéroports.	631BE	
Collecte des déchets ménagers ou d'activités, dangereux ou non dangereux. Nettoiement de voirie - balayage, lavage.	900BF	
Groupe 5		**T. nat**
Agents statutaires des Industries Electriques et Gazières.	401ZE	
Groupe 6		**T. nat**
Salariés non statutaires des Industries Electriques et Gazières.	401ZF	
Groupe 7		**T. nat**
Transport ferroviaire.	601ZA	
Groupe 8		**T. nat**
Services postaux et financiers.	641AA	
Groupe 9		**T. nat**
Activités de télécommunications, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé).	642BB	
Groupe 10		**T. nat**
Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.	926CH	
Groupe 11		**T. nat**
Sportifs professionnels, pour les sports non visés par ailleurs, incluant également les entraîneurs non joueurs des sports visés par le 92.6 CH, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie, arbitres et juges.	926CI	
Groupe 12		**T. nat**
Transports par eau de marchandises et de passagers, et services auxiliaires.	632CF	
Groupe 99		**T. nat**
Caisses de congés payés des spectacles (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	911AE	
SERVICES, COMMERCES ET INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**1,94**
Autres industries alimentaires non classées par ailleurs et transformation du tabac.	155CC	
Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats.	158CD	
Fabrication et transformation de café et épices. Fabrication de boissons sauf produits laitiers.	159SC	
Intermédiaires de commerce en produits agricoles et alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement.	511NB	
Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé.	513TC	
Commerce de détail de produits laitiers, de produits surgelés, de fruits et légumes, de boissons et d'alimentation générale.	521BC	
Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	553AC	
Restauration type rapide y compris wagons-lits et wagons-restaurants.	553BC	

Groupe 2		**3,75**
Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie. Production de viandes de volailles.	151AE	
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (y compris boyauderie). Transformation et conservation du poisson.	151EC	
Transformation et conservation de légumes et de fruits. Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza.	158AC	
Grande et moyenne distribution et Drive - vente par automate.	521FB	
Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception.	522CB	
Installations d'hébergement à équipements légers ou développés.	552EC	
Restauration collective.	555AA	
Entreposage frigorifique.	631DA	
INDUSTRIES DE LA CHIMIE, DU CAOUTCHOUC, DE LA PLASTURGIE		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**1,39**
Production et transformation de matières nucléaires.	233ZA	
Fabrication de peintures, vernis, colles, encres, mastics. Fabrication de gélatines et de leurs dérivés. Fabrication de produits d'entretien. Fabrication d'explosifs, d'articles de pyrotechnie, de poudres propulsives.	243ZC	
Fabrication de préparations pharmaceutiques, de cosmétiques et de parfums. Fabrication et transformation d'extraits de végétaux, d'algues, bois résineux. Fabrication de produits de base pour détergents, de produits détergents, de pesticides et de biocides. Fabrication et traitement chimique de corps gras.	244CC	
Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques.	731ZB	
Groupe 2		**2,89**
Production, transport par conduite et raffinage de pétrole et de gaz. Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification, de produits asphaltés et bitumeux. Commerce de gros des produits pétroliers. Fabrication de produits chimiques organiques de base. Fabrication de caoutchoucs synthétiques, d'élastomères, de matières plastiques.	111ZC	
Fabrication de produits chimiques minéraux et inorganiques, organiques de synthèse ou dérivés du bois, de produits azotés et d'engrais, d'abrasifs, de pigments, colorants, émaux, de produits photographiques, d'électrodes. Métallurgie de l'aluminium, des ferro-alliages et métaux légers. Electrométallurgie, électrochimie. Dénaturation d'éthanol.	241GN	
Fabrication d'articles en caoutchouc naturel ou synthétique à partir d'élastomères secs ou sous forme latex ou en solution.	251AC	
Fabrication, assemblage d'articles et pièces en matières plastiques, y compris composites.	252HK	
INDUSTRIES DU BOIS, DE L'AMEUBLEMENT, DU PAPIER-CARTON, DU TEXTILE, DU VÊTEMENT, DES CUIRS ET PEAUX, DES PIERRES ET TERRES A FEU		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**2,81**
Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et d'articles divers.	177AB	
Confection. Fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles en toile.	182CB	
Maroquinerie.	192ZH	
Production et transformation des pâtes à papier et carton.	212BD	
Fabrication et réparation de meubles et de cercueils en bois ou en matière similaire et d'instruments de musique.	361GC	
Autres industries du cuir.	527AC	
Groupe 2		**2,84**
Extraction, broyage et préparation de produits minéraux divers.	145ZM	
Fabrication de tissu et articles textiles.	172AC	

Chaussure. Cuirs et peaux.	193ZL	
Travail mécanique du bois, traitement et fabrication d'objets en bois.	201BB	
Fabrication, façonnage et travail technique du verre.	261EE	
Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence.	262AG	
Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs.	265AB	
Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié.	351EB	
Fabrication et réparation de sièges, de matelas et sommiers et d'articles de literie et pour voiliers.	361MD	
Commerce du bois.	515EG	
Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique.	930BA	
Groupe 3		**4,36**
Extraction et préparation de matériaux issus des carrières de roches meubles ou massives.	141AH	
Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates…).	171KB	
Scieries, y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique.	201AF	
Menuiserie, charpentes et panneaux à base de bois et commerce menuiserie et panneaux.	203ZF	
Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.	204ZI	
Fabrication de tuiles et briques et de produits céramiques non désignés par ailleurs.	262AH	
Fabrication d'appareils sanitaires en céramique.	262CA	
Fabrication de produits en béton.	266AA	
Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en œuvre).	266EB	
Fabrication de produits en fibre-ciment.	266JB	
Fabrication et pose de produits de marbrerie.	267ZD	
Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis. (1) (1) La location de linge seule relève du comité technique national du commerce non alimentaire.	714AC	
COMMERCE NON ALIMENTAIRE		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**0,92**
Commerce de gros et location de matériel de bureau, électroménager, multimédia et informatique.	516GC	
Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique et photographiques, de parfumerie et de produits de beauté.	523AC	
Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles.	524WA	
Groupe 2		**1,47**
Commerce et location de véhicules automobiles et d'équipements associés, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	503AD	
Commerce de gros sans manutention. Centrales d'achat et intermédiaires du commerce non alimentaires.	511RB	
Commerce de gros de matériaux de construction.	515FA	
Commerce de gros d'équipement industriel et de la maison, d'équipement de la personne et de produits pharmaceutiques.	516KC	
Intermédiaires du commerce avec manutention. Commerce de gros de produits chimiques et autres.	516LC	
Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussures, maroquinerie. Vente à distance. Commerce de bijouterie, d'horlogerie, et d'orfèvrerie.	524CD	

Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.	524XB	
Location de biens de consommation (mobiliers, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements.	714AB	
Groupe 3		**1,64**
Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques.	505ZB	
Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés.	515CC	
Commerce de gros ou location de matériel de construction (bâtiment et travaux publics) et agricole.	516NC	
Grands magasins, magasins multi-commerces ou magasins populaires, commerces de meubles et de décoration de la maison.	524HC	
Commerce de détail et location de matériel électroménager, multimédia, informatique.	524LA	
Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m²).	524PB	
Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m²), céramique mobilière, arts de la table, jouets, instruments de musique, et autres.	524ZD	
Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	703AD	
Concierges et employés d'immeubles.	703CB	
ACTIVITÉS DE SERVICES I		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**0,82**
Organismes et auxiliaires financiers. Bourse de commerce.	651AB	
Assurances et auxiliaires d'assurances.	660AB	
Travaux informatiques à façon.	723ZA	
Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	741GB	
Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	741GD	
Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.	741JB	
Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en œuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques).	742CB	
Bureaux d'essais, bancs d'essais.	743BA	
Activités générales de sécurité sociale.	753AA	
Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien du revenu, y compris la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics et caisses de retraite ne relevant pas de la législation sur les assurances.	753BB	
Activités des organisations consulaires et patronales, des organisations professionnelles, des syndicats de salariés, des organisations religieuses, des organisations politiques et des organisations associatives non classées ailleurs.	913EJ	
Groupe 2		**1,31**
Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...), y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social.	751BA	
Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation.	801ZA	
Groupe 3		**T. nat**
Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics). Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. Service des armées alliées.	751AG	
Groupe 4		**T. nat**
Elèves et étudiants des établissements publics ou privés d'enseignement secondaire, supérieur ou spécialisé visés à l'article L 412-8 (2°, b) du Code de la Sécurité Sociale.	802AA	

Groupe 5		T. nat
Elèves et étudiants des établissements publics et privés d'enseignement technique visés à l'article L 412-8 (2°, a) du Code de la Sécurité Sociale.	802CA	
Groupe 6		**T. nat**
Personnes détenues, quelle que soit l'activité exercée.	752EE	
Groupe 7		**T. nat**
Etablissements de recherche scientifique et technique.	731ZE	
ACTIVITÉS DE SERVICES II		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**1,16**
Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers.	748KC	
Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins.	751CD	
Administration hospitalière (y compris ses établissements publics).	751CE	
Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail).	851CB	
Cabinets de soins : médicaux et dentaires.	851CD	
Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers.	851KA	
Coiffure. Fabrication de postiches. Esthétique corporelle.	930DB	
Groupe 2		**2,35**
Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds).	746ZA	
Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales.	751CC	
Etablissements de soins privés, y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).	851AD	
Cabinets d'auxiliaires médicaux.	851GA	
Centres de transfusion sanguine et banques d'organes. Vétérinaires. Cliniques vétérinaires.	852ZB	
Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes).	853AD	
Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence (1). (1) : Y compris les crèches, garderies, centres aérés et de loisirs... à l'exclusion des structures et colonies de vacances visées au numéro 55.2 EC.	853AE	
Action sociale sous toutes ses formes hors risques 85.3 AB/85.3 AC/85.3 AD/85.3 AE.	853BA	
Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires.	930HB	
Services personnels divers (y compris cabinets de graphologie, agences matrimoniales).	930NC	
Groupe 3		**3,01**
Toutes catégories de personnel de travail temporaire.	745BD	
Groupe 4		**4,99**
Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	747ZF	
Entreprises de conditionnement non spécialisées.	748DA	
Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile.	851AC	
Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).	853AB	
Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).	853AC	

Groupe 5		T. nat
Travail temporaire : personnel de bureau et personnel paramédical. (1) (1) Le taux du numéro de risque 74.5 BE est applicable aux établissements occupant exclusivement du personnel affecté à des travaux de bureau ou paramédical ou ces deux catégories de personnel.	745BE	
Groupe 6		**T. nat**
Personnel permanent des entreprises de travail temporaire.	745BC	
Groupe 7		**T. nat**
Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle.	853HA	
Groupe 8		**T. nat**
Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail.	853HB	
Groupe 9		**T. nat**
Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition).	853KL	
CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS VISÉS L'ARTICLE D 242-6-22 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET A L'ARTICLE 1er (III) DE L'ARRÊTÉ DU 17 OCTOBRE 1995 RELATIF A LA TARIFICATION DES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES		
CATÉGORIE DE RISQUE	**CODE RISQUE**	**TAUX NET (en %)**
Groupe 1		**0,60**
Salariés occupant des fonctions supports de nature administrative dans des entreprises relevant de branches professionnelles autres que celles du BTP.	0000B	
Groupe 2		**8,90**
Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux industriels (relevant généralement de professions du bâtiment).	950ZD	
Groupe 3		**T. nat**
Voyageurs de commerce, représentants, placier non exclusif (au service de plusieurs employeurs).	511TG	
Groupe 4		**T. nat**
Salariés d'un employeur ne comportant pas d'établissement en France, visé à l'article L 243-1-2 du Code de la Sécurité Sociale.	511TH	
Groupe 5		**T. nat**
Vendeurs-colporteurs de presse, porteurs de presse visés à l'article L. 311-3 (18°) du Code de la Sécurité Sociale.	524RB	
Groupe 6		**T. nat**
Vendeurs à domicile visés à l'article L. 311-3 (20°) du Code de la Sécurité Sociale.	526GA	
Groupe 7		**T. nat**
Toute personne occupée exclusivement au service de particuliers : employés de maison (femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, chauffeur de maître).	950ZA	
Groupe 8		**T. nat**
Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux de bureaux ou assimilables.	950ZC	